

Critères d'évaluations de la section 06

Préambule

Toute évaluation se basera sur la définition des missions attendues, en s'appuyant sur les valeurs et missions du CNRS: <https://www.cnrs.fr/fr/le-cnrs>

Les critères proposés visent à permettre une évaluation qualitative, attentive à la diversité des identités, des profils scientifiques, des pratiques professionnelles, des contextes d'exercice et des contributions au collectif, tout en s'écartant d'une approche comptable ou artificielle de l'évaluation.

Conseils généraux de Rédaction

Pour la rédaction de vos documents, décrivez de façon concise les contours de votre domaine de recherche, sa communauté et ses principaux enjeux. Faites ressortir les éléments permettant d'apprécier la qualité et l'impact de votre activité scientifique, notamment, à titre indicatif et sans ordre de priorité:

- L'originalité, le caractère différenciant de votre recherche et son positionnement par rapport aux enjeux du domaine ;
- Les réalisations et productions scientifiques, quelle qu'en soit la nature ainsi que votre contribution à ces réalisations (ex: *articles, chapitres d'ouvrage, logiciels, jeux de données/corpus, instrumentation, plateformes, brevets exploités*);
- Les indicateurs de reconnaissance et de rayonnement (ex: *prix, financements, expertises, invitations*).

Au delà de votre activité de recherche, vous présenterez également le cas échéant:

- Vos autres activités et réalisations (ex: *enseignement, formation, diffusion, valorisation et transfert*)
- La dimension collective de l'ensemble de vos activités (ex: *tâches au service du collectif, évaluation, animation et administration*)

Finalement, décrivez si vous le souhaitez tout élément de contexte personnel ou professionnel et leur impact sur vos activités.

Critères spécifiques

Évaluation périodique

Le CV couvrira toute la carrière, et la description des activités couvrira la période évaluée en - à titre indicatif - 10 à 15 pages pour le rapport à mi-vague et 15 à 20 pages pour le rapport à vague. Ces critères généraux sont pondérés selon le grade du chercheur concerné.

- **Qualité et originalité des travaux scientifiques**, matérialisées par des publications à comité de lecture, communications en conférences ou séminaires, productions scientifiques et indicateurs de reconnaissance de toute nature ;
- **Autres activités** : enseignement, formation doctorale, diffusion et vulgarisation des savoirs, valorisation et transfert technologique.
- **Dimension collective**: toutes tâches au service du collectif telles que évaluation, animation et administration de la recherche

Promotion

Le CV couvrira toute la carrière, et la description des activités couvrira la période évaluée. Une attention particulière sera toutefois portée aux points suivants :

Critères CRHC

- L'évolution des activités depuis le recrutement, dans la limite de 10 ans

Critères HEB

- L'évolution des activités depuis la dernière promotion, dans la limite de 10 ans

Critères DR1

- L'évolution des activités depuis le recrutement DR2, dans la limite de 10 ans
- Exigence élevée quant à la qualité scientifique et au rayonnement national et international ;
- Développement ou évolution thématique de la recherche ;
- Responsabilités en matière d'animation ou d'administration de la recherche.

Critères DRCE

- L'évolution des activités depuis la dernière promotion, dans la limite de 10 ans
- Niveau d'exigence très élevé en matière de production scientifique, de rayonnement international, de prise de responsabilités ;
- Reconnaissance scientifique dépassant le cadre de la spécialité.

Concours

Conseils de rédaction

1. Rapport synthétique sur les travaux passés

Ce rapport doit permettre d'évaluer la qualité de l'activité de recherche et les spécificités du profil.

Il doit faire ressortir :

- la qualité, la variété et la maîtrise des contributions scientifiques ;
- les faits marquants, illustrés par la présentation de quelques réalisations (maximum 7) ;
- l'originalité et l'impact des travaux dans leur contexte et au vu des enjeux du domaine ;
- les mobilités géographiques ou thématiques ;
- l'autonomie scientifique et la créativité du candidat.

Pour les candidatures CR, une brève description (1 à 2 lignes) de la contribution personnelle du candidat dans le contexte où les travaux ont été réalisés (contribution personnelle, encadrement éventuel, etc.) pour chaque article mentionné dans la liste de publications est appréciée. Pour les candidatures DR, une brève description de la contribution personnelle et de celle des personnes encadrées est appréciée.

Aucune restriction de longueur n'est imposée, mais la section recommande de limiter le rapport à 15 pages hors CV et références (les références doivent être complètes: auteurs, titre, référence, doi).

2. Projet de recherche

Ce document doit permettre d'évaluer la qualité et la faisabilité du projet scientifique, en précisant l'adéquation avec le ou les laboratoires CNRS d'accueil possibles.

Il fera apparaître :

- le positionnement par rapport à l'état de l'art et aux enjeux du domaine ;
- l'ambition, l'originalité et la faisabilité du projet ;
- son intégration au niveau local, national et international.

Aucune restriction de longueur n'est imposée, mais la section recommande de limiter ce document à 15 pages hors références complètes.

La section sera particulièrement attentive aux points suivants pour le concours CR

- Mobilité thématique, scientifique ou géographique ;
- Diversité de l'expérience antérieure ;

- Prise d'autonomie depuis la thèse ;
- Faisabilité et moyens nécessaires à la réalisation du projet ;
- Qualité et pertinence du projet scientifique ;
- Argumentation sur le souhait d'affectation. Dans le cas d'un retour dans le laboratoire de thèse, une attention particulière sera portée à la prise d'indépendance scientifique ;
- Projet d'intégration au(x) laboratoire(s) et équipe(s) d'accueil, qui pourra si possible être attesté par l'équipe d'accueil ;
- Qualité de l'audition (présentation et échanges avec le jury) ;
- Il n'est pas nécessaire de joindre de lettre de recommandation de superviseurs ou de personnalités scientifiques.

Évaluation de laboratoire

Critères

- Qualité de la production scientifique et rayonnement national et international ;
- Intérêt, originalité et impact scientifique des thèmes étudiés ;
- Cohérence et complémentarité des objectifs scientifiques ;
- Participation à des programmes, projets ou contrats ;
- Animation scientifique (séminaires, groupes de travail, etc.) ;
- Ouverture et collaborations extérieures ;
- Implication dans la formation et suivi des doctorants ;
- Dynamisme, synergies et diffusion de la culture scientifique ;
- Actions de valorisation ;
- Organisation et fonctionnement interne ;
- Stratégie de l'unité et capacité à la mettre en œuvre ;
- Gestion du personnel scientifique, technique et administratif ;
- Utilisation pertinente des ressources et équipements ;
- Qualité de vie au travail ;
- Fonctionnement des instances internes ;
- Capacité de management de la direction.

Délégation

Critères

- Qualité du projet de recherche et pertinence du contexte scientifique ;
- Prise de responsabilités dans l'encadrement de la recherche.

Éméritat

Critères

- Qualité de l'activité scientifique ;
- Projet pour la période d'émeritiat ;
- Pérennité de la thématique de recherche au sein du laboratoire d'accueil pendant et après l'émeritiat ;
- Moyens mis en œuvre pour la transmission de l'expertise au sein du laboratoire et au-delà ;
- Pour un renouvellement : bilan de la période précédente.